



Vols de fichiers informatique

Par **tec**, le **29/09/2009** à **10:39**

Bonjour,rnrnDans le cadre de mon travail (chef de projet) j'emportais avec moi sur clé usb les projets sur lesquels je travaillais (application web avec base de données) afin de bosser de chez moi (test, réflexion d'amélioration, éventuellement debugage....).rnrnParti de ma boîte en conflit (ils m'ont colé une faute professionnelle!), je les attaque aux prud'hom.rnrnMais ils m'avaient menacé si je faisais ça en me disant que j'aurai des pb.....et effectivement ils ont porté plainte pour vols de base de données informatique.rnrnJ'ai alors été mis en garde à vue et j'ai fourni en toute bonne foi la clé usb qui contenait les programmes en indiquant que c'était pour mon travail, d'ailleurs sur cette clé j'avais tout effacé et je n'ai rien gardé chez moi!).rnrnLa police vient de me reconvoquer en m'indiquant qu'il me mettrait à nouveau en garde à vue suite à l'analyse de ma clé avant de transmettre le dossier au parquet!!!!rnrnSi quelqu'un pouvait me dire ce que j'ai fait de mal ?!!! et pourquoi je vais être poursuivi?rnrnMerci d'avance, car là je n'y comprends rien

Par **frog**, le **29/09/2009** à **11:01**

[citation]La police vient de me reconvoquer en m'indiquant qu'il me mettrait à nouveau en garde à vue suite à l'analyse de ma clé avant de transmettre le dossier au parquet!!!! rnrnSi quelqu'un pouvait me dire ce que j'ai fait de mal ?!!! et pourquoi je vais être poursuivi?
[/citation]rnrnLes fichiers ont sans doute dû être reconstitués, ou d'autres éléments s'être ajoutés à l'affaire. Une nouvelle garde à vue ne veut pas dire pour autant que tu seras poursuivi.

Par **tec**, le **29/09/2009** à **11:37**

Merci pour ta réponse.rnrnEn effet ça ne veux pas dire que je serai poursuivi mais le policier m'a dit que le dossier sera transmit au parquet...si je ne me trompe pas ca veut dire qu'il va y avoir jugement, non?rnrnPour les fichiers oui une analyse de la cle permet de retrouve ce qu'il y avait dessus et je n'ai rien fait pour le cacher car je n'ai en aucun cas fais usage frauduleuse des données (pas de diffusion ,ni vente) et je l'es ai effacer le jour ou j'ai quitte l'entreprise.rnrnCe que je comprend pas c que j'ai emporte ces fichiers pour mon travail et qu'une simple plainte aboutisse ..c de la malveillance de la part de mon employeur et derriere la justice me harcele!

Par **Loto**, le **29/09/2009 à 18:56**

Bonjourrnrn[citation]En effet ça ne veux pas dire que je serai poursuivi mais le policier m'a dit que le dossier sera transmit au parquet...si je ne me trompe pas ca veut dire qu'il va y avoir jugement, non?rn[/citation]rnrnPas forcément. Les policiers enquêteurs ont transmis le dossier au procureur afin qu'il décide de la suite à donner(classement sans suite ou convocation au tribunal).